



Distr.: GÉNÉRALE
E/ECA/CODI/4/40

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**FRANÇAIS
Original: ANGLAIS**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Quatrième réunion du Comité de l'information
Pour le développement (CODI IV)**

Addis-Abeba, Éthiopie
23 – 28 Avril 2005

La Commission pour l'Afrique

Table des matières

1	Les défis africains en matière de Statistique.....	1
2	Les activités actuelles de renforcement des systèmes statistiques nationaux.....	3
2.1	Au niveau national.....	3
2.2	Au niveau sous-régional.....	3
2.3	Au niveau régional.....	4
2.4	Au niveau international.....	5
3	Plan d'action pour soutenir le développement statistique en Afrique.....	6
	Annexe : Instruments disponibles pour la promotion du développement statistique en Afrique au niveau régional.....	9

1. Les défis africains en matière de Statistique

1. Les pays africains et les partenaires en matière de développement s'accordent sur le fait que la région africaine a besoin de statistiques de bonne qualité pour servir comme, a) outil de base pour la planification et l'analyse basées sur les faits et b) support pour la mise en place des politiques, pour le contrôle des progrès réalisés et l'évaluation des résultats et les impacts des initiatives de développement. Cependant, les systèmes statistiques nationaux (SSN) africains sont généralement faibles et incapables, dans leur état actuel, de faire face à une croissance importante de la demande de données statistiques servant de base au processus de développement national depuis les années 1990.
2. Dans cette optique, il convient de signaler en particulier que les systèmes de suivi du nouvel agenda du développement, incluant les objectifs de développement du millénaire (ODM), les documents des stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD¹), ont, non seulement, créés de nouvelles demandes mais fournissent également de cadres pour le développement des systèmes statistiques africains.
3. Les défis principaux auxquels sont confrontés le développement statistique en Afrique comprennent, entre autres, les éléments suivants :
 - un engagement politique inadéquat en ce qui concerne le développement statistique, plus particulièrement au niveau national
 - une coordination et collaboration limitées de même que les réseaux et le partage d'information entre intervenants;
 - des ressources inadéquates (financières, humaines et techniques) pour la production statistique;
 - des infrastructures inappropriées (physique et statistique) pour de la production statistique;
 - des capacités institutionnelles limitées;
 - une mauvaise qualité des données;
 - des systèmes de gestion des données inadéquats (archivage, analyse et diffusion);
 - un manque de planification de long terme en matière de développement statistique; et

¹ NEPAD est le sigle anglais pour *New Partnership for Africa's Development*.

- Des statuts inappropriés pour les instituts nationaux de la statistique (INS) au sein de la hiérarchie gouvernementale;
4. Ainsi, il apparaît opportun pour les pays africains de s'engager dans un processus de développement statistique qui leur permettra de s'octroyer des systèmes statistiques capables de soutenir leurs efforts de développement économique et social de manière soutenable.
 5. Dans ce contexte, on peut noter, parmi les défis spécifiques auxquels sont confrontés les SSN en Afrique:
 - la sensibilisation des utilisateurs et plus particulièrement des planificateurs, décideurs politiques sur l'importance stratégique de la statistique dans l'accomplissement de leurs travaux, en particulier dans la gestion macro-économique basée sur les faits, l'élaboration des politiques et la mesure le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté.
 - le plaidoyer pour que les gouvernements nationaux accordent une haute priorité à la production et l'utilisation des statistiques;
 - le renforcement des capacités qui permettent de connaître les besoins des utilisateurs en données de bonne qualité et être au courant des changements observés dans la société et l'économie en relation avec les besoins en données de la part des décideurs politiques, du secteur privé et de la société civile;
 - le renforcement des capacités en vue d'exploiter la technologie en vue d'améliorer la collection et la diffusion des données;
 - la constitution de groupes d'utilisateurs compétents (décideurs politiques, chercheurs, média) afin de mieux comprendre et interpréter les données statistiques disponibles;
 - le renforcement des compétences dans la gestion des enquêtes dans les INS;
 - la réactivation des principaux programmes statistiques régionaux comme le Programme africain des capacités d'enquêtes, le Programme des capacités du système de comptabilité nationale et le programme de formation statistique pour l'Afrique; et
 - la promotion de la coordination et la recherche de synergie parmi les institutions impliquées dans les activités statistiques.

2. Les activités actuelles de renforcement des systèmes statistiques nationaux

6. Au cours des dernières années, des étapes importantes ont été franchies dans le sens du renforcement des systèmes statistiques nationaux des pays africains.

2.1 Au niveau national

7. Dans la plupart des pays africains, les SSN sont faibles et caractérisés par une offre inadéquate de ressources et un statut inapproprié au sein de la hiérarchie gouvernementale. Pour pallier ces faiblesses, certains pays ont ou sont sur le point de mettre en place des plans directeurs statistiques qui fourniront une feuille de route pour le développement des statistiques nationales et un cadre intégré pour exploiter au mieux les ressources tant nationales qu'internationales dans le but de renforcer les capacités statistiques de manière durable. Les programmes à court, moyen et long termes couvrant tous les champs statistiques classiques ont été pris en compte dans ces plans directeurs. Les pays qui ne sont pas encore engagés dans la voie du développement des plans directeurs ont été encouragés à le faire dans le but d'améliorer leurs statistiques nationales.
8. Dans certains pays, les plans directeurs n'avaient pas anticipés les nouveaux défis qui ont émergés après leur élaboration alors que d'autres pays ont pris le soin de tenir compte des stratégies permettant de soutenir les activités statistiques courantes incluant celles d'envergure comme les opérations de recensement et les enquêtes agricoles et les autres enquêtes auprès des ménages.
9. Le Consortium du Partenariat pour la Statistique pour le développement au 21^{ème} siècle (PARIS 21²) Paris 21 a élaboré des lignes directrices qui permettent aux pays d'élaborer les stratégies nationales pour le développement de la statistique. Dans le cadre, le profil des INS sera amélioré afin de leur permettre de jouer un rôle effectif comme coordonnateurs et organismes d'établissement des standards pour les SSN. De plus, la législation statistique sera revue dans le but de la rendre plus adaptée à la situation courante. Il importe de mentionner qu'il y a certaines bonnes pratiques dans la gestion des statistiques nationales qui pourraient être utilisées dans le processus de revue par les pairs pour le développement de la statistique en Afrique.

2.2. Au niveau sous-régional

10. Dans le contexte sous régional, le système statistique comprend l'Observatoire économique et statistique de l'Afrique sub-saharienne (AFRISTAT), qui a été conçu pour servir ses états membres, les équipes d'appui technique aux pays du Fond de Nations Unies pour les Activités de la Population (FNUAP) et les divisions et unités statistiques des organisations économiques sous-régionales telles que la Communauté

² PARIS 21 est le sigle anglais de *Partnership In Statistics for development in the 21st Century*

Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), la SADC³, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la COMESA⁴, EAC⁵ et les composantes statistiques des centres d'assistance technique (AFRITAC)⁶ du Fond Monétaire International (FMI).

11. En vue d'améliorer l'intégration économique et sociale et d'assurer une plus grande comparabilité entre pays et à travers le temps, les organisations économiques sous régionales ont créé des entités statistiques ayant pour objectif de renforcer les systèmes statistiques dans leur sous régions respectives.
12. L'axe central des travaux des unités statistiques des organisations sous régionales est l'harmonisation des statistiques nationales et le renforcement des capacités de manière durable à travers la formation. C'est ainsi que les organisations régionales organisent des réunions périodiques des responsables des INS ainsi que des réunions techniques et ateliers pour réfléchir sur les problèmes communs comme les normes, l'harmonisation des définitions, méthodologies et concepts statistiques ainsi que le manque d'expertise dans certains domaines spécifiques.

2.3. Au niveau régional

13. Au niveau régional, le système statistique africain comprend la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque Africaine de Développement (BAD), le Comité statistique du Comité pour le développement de l'information (CODI), le Comité consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA), le Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) et la commission africaine de la FAO sur les statistiques agricoles (AFCAS⁷). Les détails sur ces organisations sont donnés dans l'annexe à ce document.
14. La CEA a assisté les pays africains dans le renforcement de la capacité dans divers domaines de développement statistique en offrant des services consultatifs, la préparation des lignes directrices pour les besoins en statistiques, les stratégies de développement et les activités de formation; la préparation et l'adaptation des manuels et guides; et la coordination de la coopération technique.
15. Au cours de la période 1970-93, la CEA avait lancé cinq programmes régionaux d'assistance technique avec le concours des agences de coopération bilatérales et multilatérales. Ces programmes ont eu un impact important sur le processus de développement des statistiques africaines. Parmi ces programmes, on retrouve : Le programme africain de recensement, le programme africain des capacités d'enquêtes

³ SADC est le sigle anglais de *Southern African Development Community*.

⁴ COMESA est le sigle anglais de *Common Market for Eastern and Southern Africa*.

⁵ EAC est le sigle anglais de *Eastern African Community*.

⁶ AFRITAC est le sigle anglais de *African Technical Assistance Centres*

⁷ AFCAS est le sigle anglais de *African Commission on Agricultural Statistics*.

ménages, le programme des capacités des comptes nationaux, le programme de formation statistique pour l'Afrique et le programme de développement statistique pour l'Afrique.

16. Néanmoins, il convient de signaler que l'ampleur de l'assistance technique de la CEA aux pays africains avait considérablement baissée lorsque les fonds provenant du PNUD et du FNUAP pour les programmes de coopération régionale ont cessé en 1993. Il est à souhaiter que la CEA joue encore ce rôle de leader dans la poursuite des objectifs de ce cadre.
17. La BAD a aussi financé des projets statistiques ainsi que l'incorporation de composantes statistiques dans certains projets dans plusieurs pays africains. La BAD a aussi collecté, traité et publié des données sur les pays membres. Depuis 2002, la BAD a la responsabilité d'assurer la coordination de la composante africaine du programme de comparaison internationale (PCI) du millénaire.

2.4. Au niveau international

18. A travers les années, les organisations internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont joué un rôle important dans le financement des programmes et projets statistiques au niveau régional, sous régional et national ainsi que dans le développement des méthodologies et cadres de collecte et de traitement des données statistiques et l'organisation des groupes de travail pour leur révision. Au niveau des pays, l'assistance technique et financière était principalement faite pour combler les besoins des données à court terme. Bien plus, cette assistance était faite de manière ad hoc et non coordonnée.
19. Les activités statistiques financées par l'assistance des donateurs ne pouvait être soutenue une fois arrivée à sa fin. Suite à la nécessité de combler des besoins urgents en données statistiques, il y a eu prépondérance des projets à court terme comparativement à ceux de long terme. Cette approche dans certains cas a : (i) biaisé les priorités nationales en production statistique et entraîné l'absence de synergie et l'efficacité en termes de coûts dans la production des données, (ii) donné lieu à la production des données non cohérentes et (iii) entravé les capacités de productions des statistiques nationales de manière durable.
20. Il en résulte un besoin urgent de rationaliser et d'asseoir des priorités dans les demandes auprès des INS de manière à leur donner l'opportunité de développer leurs propres plans et programmes nationaux qui assureront un système de production et de gestion des données plus soutenable.

3. Plan d'action pour soutenir le développement statistique en Afrique

21. Un plan d'action pour supporter le développement statistique en Afrique devrait mettre l'accent sur les activités suivantes :
22. **Renforcer les capacités statistiques institutionnelles**, spécialement par: (i) la promotion de l'établissement d'un environnement législatif favorable qui étaye les fonctions et les opérations des SSN et des INS et promeut l'indépendance professionnelle et l'autonomie dans la production statistique; (ii) le relèvement du statut des INS en faisant d'eux des agences autonomes face au gouvernement; et (iii) l'assurance que les INS ont des ressources nécessaires et sont capables de coordonner et d'établir les normes pour le système national de la statistique.
23. **Améliorer le développement des ressources humaines en statistiques et les autres domaines connexes**, entre autres: (i) en fournissant de la consultation en enseignement aux centres africains de formation en statistiques, plus particulièrement dans les domaines spécialisés; (ii) en développant le matériel de formation et en fournissant de l'équipement (ordinateurs, livres etc...) pour faciliter l'enseignement dans les centres; (iii) en encourageant les femmes à faire la statistique à tous les niveaux; (iv) en renforçant les liens entre les centres de formation et les SSN afin d'assurer la pertinence des programmes de formation aux défis économiques et sociaux; (v) en mettant en oeuvre un programme de bourses pour le bénéfice des professionnels et des statisticiens de niveau moyen provenant des pays africains; et (vi) en faisant la promotion des partenariats entre les centres de formation et les autres centres d'excellence en enseignement de la statistique à l'intérieur et l'extérieur de l'Afrique.
24. **Promouvoir les enquêtes auprès des ménages**: (i) en définissant les besoins des pays dans le domaine des enquêtes auprès des ménages intégrées incluant les enquêtes budget-temps qui sont essentielles pour mesurer la contribution réelle des femmes aux économies nationales et guider la conduite des politiques et l'allocation des ressources; (ii) en mettant à jour les capacités nationales de planification et de conduite des enquêtes auprès des ménages; et (iii) en fournissant l'assistance technique et les services consultatifs aux pays dans le traitement, l'analyse et la diffusion des données des enquêtes auprès des ménages
25. **Renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)** en mettant l'accent sur la fourniture de services consultatifs, la formation, le développement et/ou la diffusion des lignes directrices méthodologiques, des manuels et des logiciels et des activités de recherche.

26. **Promouvoir le développement des bases des données statistiques:** (i) en assistant les pays dans l'identification des besoins des utilisateurs et des sources des données et en réorganisation des systèmes statistiques existants dans le but de répondre aux besoins en données qui proviennent du nouveau cadre et des initiatives de développement tels que le NEPAD, les documents des stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) et les objectifs de développement du millénaire (ODM); (ii) en développant, maintenant et mettant en réseaux les systèmes statistiques à tous les niveaux; (iv) en faisant la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (incluant les systèmes d'information géographiques) dans la production et la diffusion des données statistique; (v) en renforçant les capacités à tous les niveaux dans le but de développer et maintenir les bases des données; et (vi) en établissant un guichet régional unique de données unique et un système de réseaux et une gestion régionale des données.
27. **Établissement du processus de la revue par les pairs** pour améliorer la gouvernance statistique dans la région africaine via (i) des ateliers tournants dans les cinq centres sous régionaux dans le but de renforcer les capacités de production des données statistiques de qualité, pertinentes et fiables; et, (ii) l'établissement d'un panel d'évaluateurs externes provenant des centres d'excellence aussi bien africains qu'internationaux pour revoir la qualité et l'intégrité des données des pays et aider à l'établissement d'une source autorisée des données.
28. **Promouvoir et coordonner les activités statistiques en Afrique:** (i) à travers le développement d'une politique de développement, de coordination et d'harmonisation au niveau régional; (ii) en supportant la participation des pays aux réunions de coordination sur le développement statistique en Afrique à tous les niveaux telles que le Comité Comité de l'information sur le développement (CODI⁸), le Comité consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA⁹), le Forum pour le développement de la Statistique en Afrique (FASDEV¹⁰), le comité de direction du programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique) et PARIS 21; (iii) en collaborant dans les divers domaines de développement statistique avec les organisations sous régionales et les regroupements économiques comme la CEDEAO, la communauté pour le développement des Etats de l'Afrique australe (SADC)¹¹, l'UEMOA, la CEMAC, la COMESA, l'EAC ainsi que la composante statistique des centres africains d'assistance technique du FMI; (iv) en diffusant les exemples des bonnes pratiques, les manuels et les directives; (v) en faisant la

⁸ CODI est le sigle anglais de *Committee on Development Informatio*.

⁹ ABSA est le sigle anglais de *Advisory Board on Statistics in Africa*.

¹⁰ FASDEV est le sigle anglais de *Forum on African Statistical Development*.

¹¹ SADC est le sigle anglais de *South African Development Community*

promotion des réseaux entre les sous régions africaines; et (vi) en améliorant le flux d'information et de communication sur les activités statistiques en Afrique par une utilisation croissante des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et la publication des newsletters et d'autres publications techniques.

Annexe : Instruments disponibles pour la promotion du développement statistique en Afrique au niveau régional

1. Le Comité sur le développement de l'information (CODI)

Le Comité sur le développement de l'information est l'un des sept organes subsidiaires de la CEA établis en 1997 par la vingt troisième conférence des ministres responsables de la planification du développement économique et social. En tant qu'organe subsidiaire de la Commission, le CODI effectue une revue politique et technique des programmes de la CEA afin de supporter les pays dans les domaines suivants : les technologies de l'information et de la communication; le développement statistique; le développement et la gestion des bases des données; l'information géographique et les bibliothèques et les services de documentation et d'information.

II. Le Comité consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA)

Le comité consultatif sur la statistique en Afrique (ABSA), tel que proposé par CODI, a été établi par la conférence des ministres de la CEA. Le comité tient ses réunions sur une base annuelle mais des réunions peuvent être convoquées d'urgence au besoin. La session inaugurale de ABSA a été tenue durant la troisième réunion de CODI en mai 2003. Les fonctions de ABSA sont de:

- conseiller la CEA sur les sujets émergents relatifs au développement statistique en Afrique et l'orientation et le contenu de son programme de travail.
- proposer des approches, actions et moyens de mobilisation de ressources pour mettre en œuvre les programmes statistiques régionaux;
- conseiller la Commission sur la mise en œuvre de toute stratégie ou cadre de recommandé par le CODI pour le développement de la statistique en Afrique;
- conseiller la Commission sur la coordination des activités statistiques aux niveaux national, sous régional et régional;
- promouvoir et diffuser les bonnes pratiques dans le domaine du développement statistique aux intervenants incluant les états membres et les organisations sous régionales.

III. Le Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV)

Le forum pour le développement de la statistique en Afrique a été lancé lors de sa première réunion tenue au siège de la CEA à Addis Ababa du 12 au 13 mai 2004. Le forum a été convoqué et lancé à l'initiative de la CEA, de la Banque africaine de développement (BAD) et du Consortium PARIS 21. Le FASDEV a été initié pour (i)

avoir une vue d'ensemble et mieux coordonner les activités statistiques en Afrique incluant la coopération et l'assistance technique et la formation; (ii) mettre en place un système permanent de suivi du développement statistique en Afrique; et (iii) renforcer les modalités de la coopération en vue de profiter des avantages comparatifs des divers partenaires. Les membres de FASDEV comprennent les bailleurs de fonds, les agences spécialisées de l'ONU et les organisations régionales et sous régionales.